

COMMUNE DE VERZE
SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VERZE

Séance du 7 Avril 2025

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres délibérants : 10

Date de convocation : 31 mars 2025
Date d'affichage : 31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Françoise LARGE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, AUCLAIR Philippe, BERTON Francis, DUBOST Daniel, FAVIER Stéphane, JUGNET Henri, MARTIN Patricia, MONDANGE Geneviève, PERON Yolande, VOISIN Christelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé (es) : Mmes POLONIA Sylvie, SABOT Chantal

Absent : M. PAILLOU François.

Nbre de pouvoirs : 1t

Secrétaire de séance : M. DUBOST Daniel

C20250407/01 - C20250407/02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2024

Sous la présidence de la 1^{ère} adjointe chargée des finances et de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte de gestion et le compte administratif 2024 de la commune, parfaitement identique.

Vote hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à 0 contre, 0 abstention, 10 voix pour, **approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 et le compte administratif

	FONCTIONNEMENT 2024		INVESTISSEMENT 2024	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2023		310 289.61 €		43 193.54 €
Opérations de l'exercice	528 051.36 €	567 748.83 €	69 073.35 €	199 481.56 €
TOTAUX	528 051.36 €	878 038.44 €	69 073.35 €	242 675.10 €
Résultat de clôture		349 987.08 €		173 601.75 €

	Besoin de financement		
	Excédent de financement		173 601.75 €

	Restes à Réaliser		-
	Besoin de financement des RAR		-
	Besoin de financement		
	Excédent de financement total		523 588.83 €

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'Exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

C20250407/03 : affectation des résultats 2025 - budget primitif commune

Constatant que le compte administratif 2024 présente les résultats suivants :

	Résultat par section	Résultat CA 2023	Solde des RAR	Résultat avant affectation
Investissement	+ 130 408.21	+ 43 193.54		173 601.75
Fonctionnement	+ 39 697.47	+ 310 289.61		349 987.08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 0 abstention, 12 voix pour,

- **DECIDE** d'affecter le résultat communal comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/24	
Affectation obligatoire :	

A la couverture d'autofinancement à la section d'investissement (c/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit :	-
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	349 987.08
Affectation à l'excédent de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068 :	-
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	173 601.75
Excédent d'investissement à reporter (ligne 001)	

C20250407/04 : Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux des taxes foncières pour 2025

Mme Le Maire donne lecture de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2024,

- TFPB : 37.99 %
- TFPNB : 49.50 %
- TH : 11.19 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 12 voix pour, 0 abstention, décide de ne pas augmenter les taux actuels.

C20250407/05 : Vote des subventions 2025 au BP 2025 de la commune

Madame le maire soumet au vote du Conseil Municipal, les subventions qui seront versées aux associations

65748	ADMR	957
	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200
	STE DES ECOLES (FEU D'ARTIFICE)	1 200
	EVA	200
	SIAD	200
	OCCE 71 COOP SCOLAIRE	1 600
	CHANTEFLEUR	1 200
	GAM - SOUVENIR FRANCAIS	150
	Football club de Clessé	50
	Football club de La Roche Vineuse	200
	TOTAL	5 957

Le conseil municipal, par 0 voix contre, 0 abstention, 12 voix pour, **approuve** la liste des subventions accordées aux associations, **précise** que les sommes seront inscrites au budget primitif 2025 de la commune, **charge** Mme Le Maire de faire procéder au versement desdites subventions.

C20250407/06 : Vote du budget primitif commune 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 926 557 €

Dépenses et recettes d'investissement : 545 386 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	926 557 €	926 557 €
Section d'investissement	545 386 €	545 386 €
TOTAL	1 471 943 €	1 471 943 €

Vu le projet de budget primitif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, aucune voix contre, ni abstention et par 12 voix pour, approuve le budget primitif 2025 arrêté comme suit : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Les travaux ou achat prévus : - réfection d'une classe de l'école maternelle – réfection des allées du cimetière – réfection d'un logement dans les locaux de l'ancienne poste – Achat d'un lave-vaisselle et d'une cuisinière à la salle polyvalente – réfection de plusieurs voiries.

C20250407/07 : aide aux vacances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant de l'aide à 7.00 euros à compter du 1^{er} janvier 2025.

C20250407/08 : Constat des concessions en état d'abandon

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les procès-verbaux de la commission cimetière de 2019 à 2023 ;

Considérant les concessions temporaires qui ne sont pas renouvelées ou dont les titulaires ont fait acte de non renouvellement ;

Considérant qu'elles sont bien en état d'abandon et que ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.

Mme le Maire demande de se prononcer sur le constat d'abandon des concessions :

- S 244 : famille BLANCHON
- S 246 : famille BERNARDIN
- T 263 : famille LAURENT/SEVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le constat d'abandon ou de non renouvellement des concessions ci-dessus citées.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS ET DE SYNDICATS

Synd. Des eaux : Approbation du compte administratif 2024 et vote du budget 2025. Des travaux de renouvellement de canalisations sont prévus Rue du Lavoir pour 68 000 € HT et à Vaux Pré pour 78 000 € HT.

Office du Tourisme : Une réunion a eu lieu pour présenter aux maires de MBA les actions de l'Office. Un « petit train » électrique a été acheté pour les visites touristiques. Il pourra être loué aux communes pour des événements.

Fibre : les problèmes d'implantation de poteaux à Echanault et aux Tardys ont été réglés. Le hameau de la Bergère devrait être raccordé à la fibre par contre le lieudit « le four à four » devra opter pour un système par satellite, le réseau fibre ne pourra pas desservir ce lieudit.

Radon : les mesures ont été réalisées dans les écoles, la garderie et la cantine. Les résultats, qui sont en dessous des plafonds, seront affichés sur les lieux.

Mme le Maire informe :

- D'un courrier concernant une haie qui nécessiterait d'être taillée mais comme souvent le courrier est anonyme.
- D'un guide pratique pour les propriétaires riverains des cours d'eau disponible en mairie.
- De la commémoration du 8 mai 2025 fixée à 11 h 30.
- De 2 DIA dont la commune renonce à préempter.
- Que le repas du CCAS a rassemblé 87 participants et que ce fut un franc succès. 2 anniversaires ont été fêtés.
- De la prochaine réunion de conseil le 5 mai.

QUESTIONS DIVERSES

Une conseillère signale un mur en pierre écroulé route de la Bergère et que cela crée un danger.

La commission d'entretien des chemins de randonnée fixe une journée nettoyage le 7 juin prochain.

La séance est levée à 22 h 57